

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2015

Service instructeur
Direction des Routes et Transports

3^{ème} **Commission**
N° CP-2015-7-3-1

Service consulté

**ROUTES DEPARTEMENTALES
PROGRAMMES A111, A131, A132 ET A134
AFFECTATION ET DESAFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement des affectations par opération sur les programmes :

- A111 "Constructions neuves et travaux sur les routes départementales" (+ 20 000 €),
- A131 "Travaux de renforcement sur les routes départementales" (- 231 157 €),
- A132 "Travaux de calibrage" (- 184 392 €),
- A134 "Construction et rénovation d'ouvrages d'art" (- 84 545 €).

1) Programme A111 - Constructions neuves et travaux sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale lors du Budget Primitif 2015, pour chaque millésime du programme A111, les affectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de constructions neuves et de travaux sur les routes départementales.

Le montant total des ajustements s'élève à **20 000 €** sur le programme A111 détaillé comme suit :

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2010 A111 - 10690	Travaux topographiques (sondages)	70 000 €	20 000 €	90 000 €
Total			20 000 €	90 000 €

2) Programmes A131 et A132 - Travaux de renforcement et de calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale lors du Budget Primitif 2015, pour chaque millésime des programmes A131 et A132, les affectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte de l'évolution de la part départementale prévue par les conventions de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de renforcement et de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total des ajustements s'élève à - **231 157 €** sur le programme A131 et - **184 392 €** sur le programme A132, détaillé comme suit :

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2013 A131 - 31059	BELLEMAGNY RD 32 (convention n° 34/13)	58 769 €	- 9 693 €	49 076 €
2013 A131 - 32465	BISCHWIHR RD 45-RD 111 (convention n° 26/13)	95 616 €	- 22 803 €	72 813 €
2013 A131 - 34304	HERRLISHEIM RD 1 (convention n° 55/13)	3 074 €	- 60 €	3 014 €
2013 A131 - 31058	ROPPENTZWILLER RD 9BIS (convention n° 21/13)	238 046 €	- 8 442 €	229 604 €
2013 A131 - 31063	SAINT HIPPOLYTE RD 1 BIS (convention n° 31/13)	62 641 €	- 41 043 €	21 598 €
2013 A131 - 31056	SOULTZEREN RD 417 (convention n° 17/13)	250 000 €	- 141 680 €	108 320 €
2013 A131 - 31064	BUHL RD 429	53 549 €	- 7 233 €	46 316 €
2014 A131- 36790	PFETTERHOUSE RD 3 (convention n° 67/14)	24 811 €	- 203 €	24 608 €
Total			- 231 157 €	555 349 €

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2012 A132 - 26172	ENSISHEIM RD 101 (convention n° 12/12)	247 094 €	- 4 282 €	242 812 €
2012 A132 - 27611	ESCHENTZWILLER RD 56 (convention n° 38/12)	31 992 €	- 852 €	31 140 €
2012 A132 - 26173	FRELAND RD 11 (convention n° 36/13)	129 130 €	- 4 535 €	124 595 €

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2012 A132 - 26187	GUEWENHEIM RD 34 (convention n° 77/12)	3 318 €	- 143 €	3 175 €
2012 A132 - 26165	KIRCHBERG RD 466 (convention n° 45/12)	100 000 €	- 16 662 €	83 338 €
2012 A132 - 26176	REGUISHEIM RD 47 (convention n° 44/12)	217 619 €	- 30 059 €	187 560 €
2012 A132 - 26164	SIGOLSHEIM RD 1 BIS (convention n° 50/12)	165 509 €	- 3 245 €	162 264 €
2012 A132 - 26183	SOULTZEREN RD 417 (convention n° 78/12)	250 000 €	- 32 259 €	217 741 €
2012 A132 - 26179	SOULTZMATT RD 18bis (convention n° 83/12)	250 000 €	- 78 617 €	171 383 €
2012 A132 - 26180	WERENTZHOUSE RD 9 BIS (convention n° 30/12)	266 752 €	- 13 738 €	253 014 €
Total			- 184 392 €	1 477 022 €

3) Programme A134 – Construction et rénovation d'ouvrages d'art :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale lors du Budget Primitif 2015, pour chaque millésime du programme A134, les affectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte du coût réel des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage départemental.

Le montant total des ajustements s'élève à - **84 545 €** sur ce programme, détaillé comme suit :

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2012 A134 - 23823	RD 111 - OA sur le canal à ARTZENHEIM	231 176 €	- 2 052 €	229 124 €
2012 A134 - 23821	RD 430 – mur à LINTHAL	250 000 €	- 56 107 €	193 893 €
2013 A134 - 30208	RD 48 – mur à SAINTE- MARIE-AUX-MINES	250 000 €	- 43 201 €	206 799 €
2013 A134 - 30209	RD 417 – parapets et murets à la SCHLUCHT	250 000 €	- 26 869 €	223 131 €
2013 A134 - 30210	RD 2 – réparation d'une passerelle à WITTELSHEIM	200 000 €	- 56 316 €	143 684 €

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2014 A134 - 40787	RD 39 – cheminement pistes cyclables sur 3 ouvrages à CHALAMPE	200 000 €	- 150 000 €	50 000 €
2014 A134 - 40784	RD 201 – réparation du pont sur l'ILL à MEYENHEIM	500 000 €	150 000 €	650 000 €
2015 A134 - 40794	RD 468 – réparation du pont sur le canal Rhin Rhône déclassé à VOLGELSHEIM	200 000 €	100 000 €	300 000 €
Total			- 84 545 €	1 996 631 €

Je vous propose de bien vouloir :

- affecter et désaffecter les montants d'autorisations de programme indiqués ci-dessus,
- m'autoriser à signer tous documents liés à l'exécution du présent rapport portant sur les programmes A111, A131, A132 et A134.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN